

Parking scolaire



- **CARTE PARKING PAYANT A FAIRE ETABLIR AUPRES DU SECRETARIAT ET DE L'ECONOMAT**

En collaboration avec l'APEPP, la Direction a passé une convention d'occupation avec un propriétaire privé afin de gérer le mouvement des véhicules.

Un parking payant est aménagé à l'entrée du chemin en pavés. Des emplacements sont prévus pour les bus scolaires, les voitures personnelles et les deux roues.

Une carte mensuelle de stationnement est mise à la disposition des parents auprès de l'Economat à compter de la deuxième semaine du mois d'Août contre paiement de la somme de DIX MILLE ariary par mois.

Afin de vous éviter les contraintes de règlement par renouvellement mensuel, vous pouvez opter pour une carte trimestrielle ou permanente (annuelle).

Cette carte doit être présentée obligatoirement à l'entrée du parking à l'agent chargé du service.

- **PARKING INTÉRIEUR DU LYCÉE**

En raison de sa capacité d'accueil limitée, le parking

intérieur du Lycée est réservé en priorité aux bus scolaires pour la dépose et le regroupement des élèves abonnés au transport scolaire.

A la sortie de midi et de l'après midi : seuls les bus scolaires peuvent entrer dans le parking intérieur.

Le matin : les voitures personnelles sont autorisées à faire une dépose minute d'élèves sans stationnement sur le couloir de droite indiqué par un panneau.

Les parents qui raccompagnent les tous petits doivent le faire rapidement afin de libérer les places et ne pas gêner le flot des voitures.

Les consignes de nos agents de sécurité doivent être suivies pour le circuit de sortie des voitures afin de réduire l'encombrement de la voie publique.

Pour toute affaire auprès de l'Administration, de la Vie scolaire ou des Enseignants, les voitures doivent être garées dans le parking payant extérieur.

▪ STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA VOIE PUBLIQUE

La voie d'accès à double sens au Lycée est étroite et les propriétaires ont de surcroît posé des plots de sécurité le long du parcours. De ce fait, afin de ne pas occasionner une gêne de la circulation et des réclamations récurrentes des riverains, ainsi que pour la sécurité des élèves et des accompagnateurs à pied, **aucun stationnement n'est autorisé sur le long de la route ou devant les portails du Lycée, aux heures d'entrée et de sortie des classes.**

